



Règlement communal - Grosbous

Modification du prix de vente des bons de repas sur roues.

En séance du 22 septembre 2016 le conseil communal de Grosbous a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le prix de vente des bons de repas sur roues.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 16 novembre 2016 et publiée en due forme.

